|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF) | | |  |
| REPUBLIQUE GABONAISE  Ministère Des Eaux Et Forêts | |  | CONSERVATION JUSTICE GABON  Téléphone : (+241) 04 23 38 65  E-mail : luc@conservation-justice.org  Web : www.conservation-justice.org | |

SOMMAIRE

[1 *Points principaux* 2](#_Toc21943777)

[2 *Investigations* 2](#_Toc21943778)

[3 *Opérations* 3](#_Toc21943779)

[4 *Département juridique* 3](#_Toc21943780)

[5 *Communication* 4](#_Toc21943781)

[6 *Relations extérieures* 4](#_Toc21943782)

[*7* *Conclusion* 5](#_Toc21943783)

**Rapport Mensuel août 2019**

Conservation Justice



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# Points principaux

Les résultats obtenus par les projets AALF en août 2019 sont les suivants:

1. Le 20 août il y a eu la rencontre avec le Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Libreville dans le cadre de l’effectivité des formations spécialisées du Tribunal de Première Instance de Libreville;
2. Le 23 août 2019 à Makokou, il y a eu une opération qui a abouti à l’interpellation deux trafiquants présumés d’ivoire.

1. Le 27 août 2019 à Fougamou a eu lieu l’arrestation de deux personnes pour trafic d’ivoire.
2. Du 26 au 29 août 2019 a eu lieu la formation des OPJ en matière de législation faunique à Lambaréné.

Plusieurs rencontres pour le renforcement de la collaboration et de suivi des procédures ont eu lieu avec les autorités administratives et judiciaires. On peut surtout noter celles avec le Ministre des eaux et forêts, ainsi que les directeurs provinciaux des eaux et forêts, chef de cantonnement, les procureurs de la République, juges etc.

# Investigations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 12 |
| Investigations ayant menées à une opération | 02 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 51 |

Le mois d’août 2019 a enregistré deux opérations pour quatre arrestations.

En outre, plusieurs missions d’investigation ont été menées à travers différentes provinces du pays : l’Ogooué-Maritime, la Ngounié, l’Ogooué-Ivindo, Moyen- Ogooué et la Nyanga

Au total douze (12) missions d’investigations ont été organisées dans différentes provinces avec prise de contact de cinquante et un (51) trafiquants et braconniers majeurs identifiés.

# Opérations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées | 02 |
| Nombre de trafiquants arrêtés | 04 |

Le projet a enregistré deux opérations ce mois d’août. Ces opérations ont conduit à l’arrestation de quatre présumés trafiquants d’ivoire.

# Département juridique

Les juristes du projet ont suivi cinq affaires initiées par le projet AALF et effectuer des visites de prison.

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 05 |
| Nombre de condamnations | 00 |
| Affaires enregistrées | 02 |
| Nombre de prévenus | 13 |

Le département juridique a enregistré ce mois cinq (5) affaires suivies.

Il n,’ya pas eu de condamnation puisqu’aucune audience n’est programmée pour l’instant

Parmi les cinq affaires suivies, deux ont été enregistrées ce mois à Libreville. les trois autres affaires sont enregistrées à Mouila

Au total, on dénombre 13 personnes liées à ces cas. Elles sont actuellement détenues dans les différentes maisons d’arrêts du lieu de leur arrestation exceptés les deux dernières procédures de Makokou et Mouila qui ont vu leur mis en cause (4) conduits et détenus à Libreville pour se conformer à la nouvelle législation.

**4.2. Visites de prison**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 05 |
| Nombre de détenus rencontrés | 13 |

Des visites de prison ont été organisées à Libreville, Tchibanga et Makokou. En tout, sur les cinq visites effectuées, six (6) personnes ont été rencontrées à Libreville,(8) à Mouila -Tchibanga et (1) à Makokou.

Tous ces détenues ont été rencontrées pour ainsi vérifier leur détention effective en ce mois d’août 2019 ;

# Communication

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 25 |
| Télévision | 0 |
| Internet | 23 |
| Presse écrite | 2 |
| Radio | 0 |

Les articles sont disponibles sur plusieurs médias et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook:<https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/>

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

# Relations extérieures

**Indicateur:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 51 |
| Suivi de l’accord de collaboration | 24 |
| Collaboration sur affaires | 6 |

Le projet AALF a tenu plusieurs rencontres avec les autorités administratives et judiciaires du pays.

**Estuaire**:

A l’estuaire, on dénombre les rencontre avec le procureur de la République près le tribunal de Libreville, avec le chef d’Etat Major de la Police des Investigations Judiciaires et le Chef d’antenne de la Direction générale de recherché afin de discuter et de clarifier les nouvelles dispositions en vigueur sur le trafic d’ivoire notamment, dont une formation spécialisée du Tribunal de Première Instance de Libreville est désormais compétente sur l’ensemble du territoire national pour connaitre du contentieux relatif audit trafic. Les modalités de transfert à Libreville des trafiquants d’ivoire et notamment ceux arrêtés à Makokou le 23 août et à Fougamou et Sindara le 27 août ont été abordées.

**Ngounié-Nyanga**:

Au cours du mois d’Août 2019 le suivi de collaboration avec les partenaires principaux de l’administration des Eaux et Forêts et le maintien du contact avec les Unités des forces de l’ordre et les autorités judiciaires ont été assurés. Sans oublier les autorités administratives.

En effet, au titre du suivi de l’accord de collaboration, les services et agents des Eaux et Forêts du ressort de la province la NGOUNIE ont été visités. Précisément le Directeur provincial des Eaux et Forêts de la NGOUNIE ainsi que les responsables faune et forêts de la même province et celle de la NYANGA.

Egalement, des cas ont été traités en collaboration avec des agents des Eaux et Forêts notamment une affaire portant sur le trafic d’ivoire à Fougamou et Sindara.

En outre, en plus du suivi de l’accord de partenariat, des rencontres visant le maintien de la collaboration avec les unités des forces de l’ordre à Mouila (B2, PJ, DGR, Gendarmerie, Peloton) ont été organisées.

Enfin, il y a eu plusieurs rencontres avec le procureur de la République de Mouila et un de ses substituts; des juges du siège, La Présidente du Tribunal et ses vices présidents, les SEC près le Tribunal de Mouila et GEC.

**Moyen-Ogooué:**

Dans la province du Moyen-Ogooué la collaboration a été maintenue avec plusieurs entretiens et échanges avec Le Directeur Provincial des Eaux et Forêts, son intérimaire et le Chef de Bureau Forêt ;Le Président du TPI de Lambaréné, le Procureur de la République, le Procureur adjoint, les substituts et le 1 er juge d’instruction ; Le Commandant de groupement de la Gendarmerie, le commandement de la Brigade centre de Gendarmerie, le Commandant de la Brigade nautique, le Chef d’antenne PJ et le chef d’antenne de la DGR.

Le Chef d’antenne B2 et son adjoint ; Le Directeur du Centre de Pêche de Lambaréné et Le Responsable de l’ONG OELO.

Au total, au moins 51 rencontres ont été tenues.

# Conclusion

Au cours de ce mois d’août 2019, le projet AALF a initié douze (12) missions d’enquêtes dans cinq (05) provinces, Ogooué-Maritime, la Ngounié, l’Ogooué-Ivindo, Moyen- Ogooué et la Nyanga. Ces missions ont permis d'identifier 51 nouveaux trafiquants. Quatre d’entre eux ont été arrêtés à Makokou et Mouila au cours des opérations qui eu lieu dans ces localités. Les contacts enregistrés pendant les missions des enquêteurs devront conduire à d’autres opérations.

Malheureusement, il n’y a pas eu des condamnations pour faute de programmation d’audience des affaires pendantes devant la juridiction de Libreville.